



## **À L'OMBRE DES IFFS**

**N°62 - Janvier 2020**

*Le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 emportant convocation des électeurs pour les élections municipales de 2020 permet d'établir un calendrier précis des principales échéances liées au scrutin.*

***Les élections municipales de 2020 auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.***

*Ces élections seront organisées à partir des listes électorales extraites du répertoire électoral unique à jour. Par conséquent, les demandes d'inscription sur une liste électorale devront être déposées au plus tard **le vendredi 7 février 2020**.*

*Les déclarations de candidature devront être déposées au plus tard le **jeudi 27 février 2020 à 18 heures**, et en cas de second tour le **mardi 17 mars 2020 à 18 heures**.*

*La campagne électorale sera ouverte à compter du **lundi 2 mars 2020** et s'achèvera le **samedi 14 mars 2020 à minuit**.*

*En cas de second tour, elle reprendra à partir du **lundi 16 mars 2020** pour prendre fin le **samedi 21 mars 2020 à minuit**.*

*Ce calendrier électoral conditionne également les dates d'installation des assemblées délibérantes.*

*Les conseils municipaux devront se réunir pour la première fois en vue d'élire le maire et les adjoints entre le vendredi et le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet : **entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars 2020** en cas d'élection au premier tour, et entre le **vendredi 27 et le dimanche 29 mars 2020** en cas d'élection acquise au second tour.*

*Références : Décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 ; articles L. 255-4 et L. 267 du code électoral ; article R. 26 du code électoral ; article L. 2121-7 du CGCT ; articles L. 5211-8 et L. 5711-1 du CGCT.*



## CCAS



C'est dans une ambiance conviviale que les membres des Classes 9 se sont retrouvés le dimanche 17 novembre. La journée a commencé par la traditionnelle photo et s'est poursuivie dans la joie et la bonne humeur et en musique avec les Accap'elles.

Merci à l'ensemble des membres du CCAS pour l'organisation de cette belle journée qui mettait également nos aînés à l'honneur.

## GRAINE DE FUTUR CHAMPION

Lors des régionaux UNSS (Union National du Sport Scolaire) de cross- country qui se sont déroulés à Yffiniac dans les Côtes d'Armor le 20 novembre 2019, un jeune IFFÉEN, Maël HAIGRON (12 ans) a une nouvelle fois brillé dans cette discipline. Déjà sacré champion de Bretagne l'année dernière, il récidive cette année et de belle manière après un final mano à mano, se détachant de son rival dans les tout derniers mètres.

Scolarisé au collège Théophile Briant de Tinténiac et licencié au club de Combourg athlétisme, Maël aura à cœur de briller une nouvelle fois au départementale qui aura lieu le 12 janvier 2020 à Saint Marc Le Blanc.

Félicitations et tous nos encouragements pour de prochaines victoires.



Maël Haigrón (Théophile Briant (Tinténiac)) remporte la course benjamins 2e année. (Nicolas Créach)

Benjamins 2 : 1. Maël Haigrón (Théophile Briant (Tinténiac)) ; 2. R. Stoll (Marcel Pagnol (Plouay)) ; 3. B. Jacq (Pierre-Olivier Malherbe, Châteaubourg) ; 4. M. Bodennec (Simone Veil, Lamballe) ; 5. M. Le Guen (Le Volozen, Quintin).

## LES BERGES DE L'ÉTANG

Comme certains ont pu le constater, les berges de notre étang communal continuent de s'effondrer, et ce à certains endroits au rythme de 40 cm par an.

Devant l'ampleur du phénomène et considérant la dangerosité de l'état des berges et du pourtour de l'étang communal il s'avère nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité public et dans l'attente de travaux prévus en ce début d'année, un arrêté municipal temporaire a été pris interdisant la circulation des personnes sur le pourtour de l'étang. La circulation est également interdite aux quads, cyclomoteurs et bicyclettes.

Le pourtour de l'étang **SERA FERMÉ** au public du **16 DÉCEMBRE 2019 au 14 MARS 2020**.

Comptant sur votre compréhension.

## À L'ASSAUT DES BOSSES ET DES VIRAGES EN BMX

L'idée de créer un terrain de BMX nous est venue après que plusieurs jeunes de la commune nous aient exposé leur projet lors de la réunion du conseil municipal en septembre dernier avec à l'appui un plan détaillé et des photos.



Le BMX race est un sport olympique depuis 2008. Il consiste à parcourir le plus rapidement et en étant confronté à 1 ou plusieurs adversaires une piste parsemée d'obstacles (virages, bosses diverses). C'est un sport acrobatique et spectaculaire, qui nécessite des qualités physiques (force explosive, coordination, résistance) et des qualités techniques très développées. Baptiste CHANTREL, Mathurin GENARD, Suliac LEFORESTIER et consorts sont des adeptes de ce sport et ont déjà construit à coup de pelles et de pioches un mini terrain de bosses dans la pelouse de la propriété d'un des parents. Fort de ce succès (les parents un peu moins) et un peu à l'étroit ils ont prospecté avec la mairie les terrains communaux disponibles pour la

réalisation de leur projet. Derrière l'étang communal, un espace en friche avec une forte déclinaison se prête idéalement à la construction de ce terrain de bosses, le conseil municipal validant ce choix.

Coté financement, et dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de développement économique, notre Commune et la Commune de Saint Briec des Iffs ont signé le 25 novembre une convention en vue de mutualiser les frais de réalisation de ce terrain de BMX. Cela permet aux deux communes de proposer des activités différentes, aux IFFS le ludique avec l'aire de jeux, le terrain de BMX, la pêche et l'espace détente autour de l'étang. A Saint Briec des IFFS le multisport avec le parcours sportif et le terrain de boules.

Ce rapprochement et cette mutualisation entre nos deux communes sur certains projets évitent la construction en doublon d'infrastructures et de profiter en bonne intelligence de notre diversité.

Dans l'attente de voir nos Amateurs de BMX, nous montrer leurs plus belles acrobaties sur la nouvelle piste et ceci, en toute sécurité puisque le port du casque y est obligatoire.

Un Arrêté municipal affiché sur le site vient réglementer l'utilisation de ce terrain de bosses.

C-D

## LES AMIS DU PATRIMOINE DES IFFS : L.A.P.I

Une nouvelle association est née aux Iffs « Les Amis du Patrimoine des Iffs » (dénommée LAPI). Cette nouvelle association qui se veut fédératrice a pour objet la sauvegarde du patrimoine sous toutes ses formes (matérielles et immatérielles) pouvant aider à son rayonnement : architectural, archéologique, naturel, paysager, culturel et artistique.

Elle a été pensée et construite par la « commission église » en marge des futurs travaux de rénovation de l'église afin de récolter des dons défiscalisés ou non, la Mairie percevant les subventions publiques.

Après réflexion, l'idée s'est élargie à tout le patrimoine architectural classé Monuments Historiques ou non, au patrimoine bâti comme la fontaine Saint Fiacre ou les fours à pain ; la musique en générale, la peinture, la sculpture, le patrimoine végétal sans oublier, la cerise sur le gâteau, le patrimoine humain de la commune !

Comme vous pouvez le constater, la liste reste ouverte et le programme est vaste...

LAPI a été créé le 16 décembre dernier et déclarée en Préfecture. Le Bureau est composé de 9 membres : Hervé de La Villéon Président, Pierre Gicquel Vice-Président, Nathalie Gauron Secrétaire, Jean-Pierre Guillemer Trésorier et Thierry Faure, Olivier de La Villéon, Anne-Laure Josse-Binet, Nadia Le Mercier et Sylvie Leforestier, tous membres actifs de LAPI.

La sauvegarde du patrimoine est l'affaire de tous et pour cela, nous vous attendons nombreux à une réunion d'informations au manoir de la Boulaye chez Thierry et Odile Faure le vendredi 03 avril 2020 à partir de 18h30 clôturée par un apéro-dîatoire.

N'hésitez pas à demander des informations supplémentaires en nous consultant ou, par mail à [lapi35630@gmail.com](mailto:lapi35630@gmail.com)

A très bientôt, nous comptons sur votre présence.



## COMITÉ DES FÊTES

Bonjour à tous,

En cette nouvelle année, l'ensemble du comité des fêtes des Iffs vous adresse ses meilleurs vœux pour 2020.

Merci aux ifféens qui sont venus à nos différentes manifestations même si nous déplorons votre faible participation en particulier pour l'arbre de Noël car seulement 8 familles des Iffs étaient représentées.

Malgré ceci, nous continuons notre investissement afin de vous proposer des animations. Voici donc les dates à retenir pour 2020 :

- 14 juin : concours de pêche et repas
- 17 octobre : repas avec soirée dansante
- 6 décembre : arbre de Noël

De plus amples détails vous seront donnés à l'approche de chaque manifestation.

Bonne année à vous tous et à vos proches.

Le comité des fêtes des Iffs



## AGENDA

Prochain Conseils Municipaux :

- ↪ Vendredi 10 Janvier 2020 à 20h
- ↪ Vendredi 7 Février 2020
- ↪ Vendredi 6 Mars 2020

### Vœux de la municipalité

↪ Vendredi 17 Janvier 2020 à 19h00

Elections Municipales

- ↪ Dimanche 15 & 22 Mars 2020

Soirée « 20 ans, Les Copains d'abord »

- ↪ Samedi 6 Juin 2020

Concours de Pêche

- ↪ Dimanche 14 Juin 2020

**Le n° 62 de « À L'OMBRE DES IFFS » sera le dernier de notre mandature, la municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé durant ces six années à l'élaboration, la rédaction, la mise en page et la diffusion de notre petit journal communal.**

L'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie et sur le site : [www.lesiffes.fr](http://www.lesiffes.fr)



## ÉTAT CIVIL

Naissance :

**JULIA ROUAULT, NÉE LE 23 OCTOBRE 2019**  
**HUGO GUERINEAU, NÉ LE 22 NOVEMBRE 2019**

Avis de Décès :

**MR CÉLESTIN CINTRE, DIT ROGER, NÉ LES IFFS, DÉCÉDÉ LE 2 NOVEMBRE 2019**  
**MR BERNARD MORIN, NÉ LES IFFS, DÉCÉDÉ LE 20 NOVEMBRE 2019**

## CRSF

Deux événements à suivre au café :

Le **11 janvier 2020** : théâtre d'improvisation avec le Cabaret d'improvisation théâtrale de Dinan à 20h30.

Et le **31 janvier 2020** : concert du duo Wild Old Spirit, à partir de 19h30. Rock/folk.

Je souhaite la bonne année aux habitants de la commune. Gaby